Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260622-2026_12_06_24-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 12 juin 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_12_06_24 Décision modificative n°1

Les décisions modificatives sont des délibérations qui modifient les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des évènements de toute nature survenant en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.
Au vu de l'exécution budgétaire depuis le 1er janvier 2026, des crédits ouverts par délibération du 16 avril 2026 et suite aux échanges avec la trésorerie il convient d'opérer des ajustements comme indiqué dans le tableau ci-dessous.
Aucun crédit n'a été voté au chapitre 204 compte 2041413 (participation à la phase 3 du très haut débit).
Il convient de virer 51.33 € du chapitre 21, compte 2188 vers le chapitre 204 comme précisé dans le tableau ci-dessous.

Section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 204/ cpte 2041413				+51.33
Chapitre 21/ cpt 2188	51.33			

Le conseil municipal décide par :

Présents	11	Pouvoir	0	Votants	11	Absent	0
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260622-2026_12_06_24-DE

D'APPROUVER la modification apportée au budget communal au titre de l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Hélène BAHEZRE

Le Maire
Jean JOURDEN